

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°12

SEANCE DU 10 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du deux juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Julien WOJCIESZAK, Agnès LEVANT, Franck LODER, René HAUTECOEUR, Sylvie LANCERY, Philippe HEROGUELLE, Marie DECIMA, Annie POEYDOMENGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Bernard VANDYCKE, Jean-Marie VERWAERDE, Laurent DEBLOCK, Françoise LOUVEAU, Yvette DELIGNE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Michèle DRION, Evelyne NACHEL, Francis TILMANT

Absent non excusé : Francis MONBORGNE

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Validation de l'appellation du nouveau restaurant scolaire de la Ville de Vimy

La restauration scolaire constitue un service public essentiel, garantissant à chaque enfant un accès à un repas équilibré et de qualité, dans un cadre sécurisé et éducatif. Elle contribue à l'égalité des chances, au bien-être des élèves et à la réussite éducative.

Par ailleurs, elle permet de promouvoir des valeurs telles que le vivre-ensemble, le respect des règles de vie collective et la sensibilisation à une alimentation saine et durable. La construction d'un nouveau restaurant scolaire à Vimy répond à ces enjeux, tout en accompagnant l'évolution des effectifs scolaires et les besoins croissants des familles.

Dans le cadre de sa politique de démocratie participative et de valorisation des initiatives locales, la Ville de Vimy a souhaité associer les enfants du Conseil Municipal des Enfants (CME) et les agents municipaux à la vie des équipements publics.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est compétent pour décider de l'appellation des bâtiments communaux.

L'objectif de cette démarche est de donner une identité conviviale et fédératrice au nouveau restaurant scolaire tout en impliquant les jeunes élus et les agents municipaux dans une décision symbolique.

Le choix du nom du restaurant scolaire a été organisé sous la forme d'une consultation interne. Plusieurs propositions ont été soumises par les élus et les agents lors d'un bureau municipal :

- « Tous à table »
- « Les tables de La Fontaine »
- « Les castors gourmands »

Un vote confidentiel a ensuite été organisé auprès des enfants du CME et du personnel du service scolaire. À l'issue du dépouillement, le nom ayant recueilli le plus de suffrages est :

- « Les castors gourmands ».

Envoyé en préfecture le 12/06/2025

Reçu en préfecture le 12/06/2025

Publié le 12/06/2025

ID : 062-216208611-20250612-1210062025-DE

S²LOW

A cet effet, il est demandé au conseil municipal de:

- Valider l'appellation « Les castors gourmands » pour le nouveau restaurant scolaire de la Ville de Vimy
- D'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian SPRIMONT

